



الصندوق الوطني للتقاعد والتأمين  
+oHIZ+ +oL8O+ | +oHxi A ΣΘHMo  
CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

Rapport d'Activité

2014







SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU LE GLORIFIE



# SOMMAIRE

<b>ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG</b>	<b>6</b>
<b>MOT DU DIRECTEUR DU PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG</b>	<b>7</b>
<b>LA CNRA, UNE INSTITUTION ENGAGÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVOYANCE AU MAROC</b>	<b>8</b>
Création et Missions	9
Métiers de la CNRA	9
<b>GOVERNANCE</b>	<b>11</b>
Comité de Direction	11
Comité d'Audit	11
Audit Interne	11
Organigramme du Pôle Prévoyance de la CDG	12
<b>LE PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG, UNE STRATÉGIE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE</b>	<b>14</b>
<b>2014, UNE ANNÉE RICHE EN RÉALISATIONS</b>	<b>16</b>
Faits Marquants	17
Chiffres Clés	18
Projets Phares	19
Gestion de la Relation Client	20
<b>INDICATEURS DE GESTION</b>	<b>21</b>
Gestion des Rentes	22
Retraite	24
Gestion Mandatée	27
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>29</b>
Bilan	30
Compte des Produits & Charges	31
Bilan Synthétisé au 31/12/2014	32



## ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG

Abdellatif ZAGHNOUN

L'exercice 2014 témoigne une fois encore de la diversité de l'intervention de la CNRA au service de la prévoyance sociale au Maroc et de la confiance dont elle jouit auprès des pouvoirs publics.

Une confiance réaffirmée suite à la promulgation, en août 2014, de la nouvelle loi de la CNRA, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de développement et positionnant la CNRA comme un partenaire de premier plan de l'Etat pour la gestion de régimes et fonds de prévoyance. La CNRA s'est vue également confier la centralisation de la gestion des rentes Accident du Travail.

La CDG, gestionnaire de la CNRA depuis sa création en 1959, ne ménagera aucun effort pour lui permettre de continuer à jouer son rôle, éminemment social, avec efficacité et efficience.

Aujourd'hui et plus que jamais, la CDG compte, à travers son pôle prévoyance (gestionnaire de la CNRA et du RCAR) jouer un rôle de premier plan dans le développement de la prévoyance sociale dans notre pays, en contribuant activement dans le chantier de la réforme en cours et en accompagnant les pouvoirs publics pour gérer, pour le compte de l'Etat, tout type de régimes de retraite ou fonds de prévoyance.

Enfin, je ne saurai terminer ce mot sans rendre hommage à toutes les parties prenantes de la CDG et de la CNRA ; en particulier nos clients, adhérents, affiliés, pensionnés, mais aussi nos partenaires, ministères, organismes publics et privés, sans oublier les équipes de notre Pôle Prévoyance, hommes et femmes de la Caisse de Dépôt et de Gestion pour leur dévouement et leur forte adhésion aux valeurs de citoyenneté et du service public.

# MOT DU DIRECTEUR DU PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG

Moulay Ahmed CHERKAOUI



La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), organisme public géré par le Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), a su, depuis sa création, asseoir sa notoriété en tant qu'acteur majeur dans le développement de la prévoyance sociale dans notre pays.

Ce constat se confirme davantage en 2014, puisque cette année marque la promulgation d'une nouvelle loi concernant la CNRA et qui porte, notamment, sur l'institutionnalisation de la gestion pour compte de tiers et la centralisation de la gestion des rentes relatives aux Accidents du Travail (AT). A cet effet, une convention tripartite, portant sur les modalités d'application de ladite centralisation, est en cours d'élaboration entre la CNRA, la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale et la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance.

Sur le plan de l'activité, la CNRA a pu collecter, pour l'exercice 2014, un montant global de capitaux, primes et cotisations, de 1.605,31 MDH contre 758,69 MDH en 2013, en amélioration de 111,59 %. Ceci s'explique essentiellement par le reliquat de l'évaluation définitive du coût de prise en charge par la CNRA de la Caisse Interne de Retraite de l'OCP et par l'augmentation du chiffre d'affaires de son produit de retraite complémentaire, RECORE et des rentes Accidents de la Circulation.

Compte non tenu dudit reliquat d'un montant de 814,50 MDH, les cotisations RECORE, représentant plus de 68% du total du chiffre d'affaires de la CNRA, s'établissent à 541,54 MDH, en progression de 7,82% par rapport à l'année précédente. Quant aux indemnités d'accidents de la circulation et capitaux constitutifs d'accidents du travail, ils s'élèvent à 138,56 MDH et 92,38 MDH respectivement. Les prestations de la CNRA, d'un montant total de 749,63 MDH ont augmenté de 8,47% comparativement à l'exercice 2013.

Concernant la gestion financière, le portefeuille des placements de la CNRA s'élève à 12.414,59 MDH contre 11.435,19 MDH en 2013, en hausse de 8,56%. Ce portefeuille a généré des produits de placements pour 730,28 MDH.

Aujourd'hui, la CNRA ambitionne de poursuivre son chemin de l'excellence et de développement de la prévoyance au Maroc. Elle a inscrit sur sa feuille de route, pour les cinq années à venir, l'accompagnement des pouvoirs publics dans le cadre des possibilités offertes par la nouvelle loi, l'optimisation plus poussée de ses coûts de gestion, l'amélioration de son agilité opérationnelle, ainsi que la poursuite de la mise en place des bonnes pratiques de contrôle et de gouvernance.

“ la CNRA a pu collecter, durant l'exercice 2014, un montant global de capitaux, primes et cotisations, de 1.605,31 MDH... ”



LA **CNRA**,  
UNE INSTITUTION ENGAGÉE POUR  
LE **DÉVELOPPEMENT** DE LA **PRÉVOYANCE**

## CRÉATION ET MISSIONS

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, créé par le Dahir n° 1-59-301 du 27 Octobre 1959, tel qu'il a été complété et modifié par le Dahir 131.14.1 du 31 juillet 2014, et confié pour gestion à la Caisse de Dépôt et de Gestion. La CNRA a pour mission :

- ◆ La réception des capitaux constitutifs des rentes allouées en réparation d'Accidents du Travail ou de Maladies Professionnelles, des rentes allouées en réparation d'Accidents de la Circulation ou allouées par décisions judiciaires en réparation d'accidents de droit commun.
- ◆ L'émission des combinaisons d'assurances ayant pour objet le paiement :
  - ▶ de capitaux ou de rentes constitués au moyen de cotisations perçues et capitalisées,
  - ▶ des assurances de rentes immédiates viagères ou temporaires,
  - ▶ des assurances de rentes viagères différées en cas de vie, au moyen de versements uniques ou périodiques, lesquelles peuvent être servies en cas d'invalidité.
- ◆ La gestion, sans prise en charge d'engagements financiers :
  - ▶ des régimes créés en vertu de législations spécifiques,
  - ▶ de tout autre régime ou prestation, à titre conventionnel.

## MÉTIERES DE LA CNRA

Conformément à ses missions originelles à vocation sociale, la CNRA intervient dans les domaines suivants :

- ◆ La gestion des rentes ;
- ◆ La retraite ;
- ◆ La gestion mandatée pour le compte de l'Etat ou de tiers.

### Gestion des rentes

**Rentes Accidents du Travail :** la CNRA a pour rôle de recevoir les capitaux constitutifs des rentes allouées par décision judiciaire, en réparation d'accidents de travail ou de droit commun, et à servir ces rentes aux bénéficiaires.

**Rentes Accidents de la Circulation :** la CNRA a pour mission de recevoir, sous forme de capitaux, les montant des indemnisations dues aux victimes ou à leurs ayants droit mineurs, et de les servir en tant que rentes aux bénéficiaires.

**" la CNRA est créée le 27 Octobre 1959 par le Dahir n° 1-59-301 du 27 Octobre 1959, tel qu'il a été complété et modifié par le Dahir 131.14.1 du 31 juillet 2014,... "**

## Retraite

La CNRA œuvre pour garantir la promotion et la gestion de produits de retraite au profit des couches socioprofessionnelles ne disposant pas encore de couverture retraite. Les principaux produits de retraite sont RECORE et FRAM :

« **RECORE** » **Régime de Retraite Complémentaire** : lancé en 1988, RECORE est un produit de retraite complémentaire, à adhésion facultative, conçu pour couvrir certaines catégories socio-professionnelles non éligibles aux régimes de base, ainsi que celles ayant un besoin additionnel en matière de retraite ;

« **FRAM** » **Fonds de Retraite des Avocats du Maroc** : lancé en 1991, FRAM est un produit dédié aux avocats du Maroc, à l'exception de ceux de Casablanca. Il assure à l'avocat, titulaire, stagiaire ou aux ayants droits, des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès.

## Gestion mandatée

La CNRA met son expertise en matière de gestion des fonds de retraite au service de ses partenaires :

- ◆ Rentes AT/SAHAM Assurance,
- ◆ Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca,
- ◆ Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants,
- ◆ Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers,
- ◆ Gestion du Contentieux des Charbonnages du Maroc,
- ◆ Gestion des Fonds Du Travail,
- ◆ Gestion du Fonds d'Entraide Familiale,
- ◆ Gestion des pensionnés de la REDAL.





# **GOUVERNANCE**

## COMITÉ DE DIRECTION

Composé de cinq membres, le Comité de Direction de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances est présidé par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion. Le Comité se réunit autant que besoin et au moins deux fois par an. Il a pour prérogatives de :

- Examiner le rapport annuel d'activité de la Caisse et des Institutions qui en relèvent et arrêter les états de synthèse de l'exercice clos ;
- Examiner et arrêter le budget et le programme d'actions de l'exercice suivant.

Par ailleurs, le Comité doit être consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant la Caisse, notamment :

- Les nouvelles combinaisons d'assurance à mettre en place;
- Les projets visant la modification de l'organisation de la Caisse;
- Les plans stratégiques;
- Les stratégies de la gestion des portefeuilles financiers de la Caisse et des Institutions qui en relèvent.

### Président

#### **Monsieur Abdellatif ZAGHNOUN**

Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion

### Membres

#### **MM. Hassan BOUBRIK et Lotfi BOUJENDAR**

Ministère de l'Économie et des Finances  
Direction des Assurances et de la Prévoyance sociale

#### **Monsieur Lahcen IFEZWAN**

Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales  
Direction de la Protection Sociale des Travailleurs

#### **Monsieur Azzedine EL HAMMOUDI**

Ministère Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance

#### **Monsieur Rachid SADQUI**

Cour de Cassation

### Direction

#### **Monsieur Moulay Ahmed CHERKAOUI**

Directeur du Pôle Prévoyance de la CDG

## COMITÉ D'AUDIT

Organe émanant du Comité de Direction, le Comité d'Audit, mis en place en 2010, a pour objet de préparer les travaux de contrôle et d'analyse incombant au Comité de Direction, de veiller à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière diffusée, d'examiner et d'évaluer les conclusions des rapports des auditeurs externes.

Le Comité d'Audit valide le plan pluriannuel d'audit interne ainsi que son déroulement, au moyen d'une synthèse détaillant les principaux constats et les différentes mesures entreprises pour assurer le bon fonctionnement des activités de la CNRA.

Le Comité d'Audit peut examiner, à la demande du Comité de Direction, toute question de nature financière ou comptable qui lui serait confiée et toute proposition visant à faire diligenter tout audit dans le cadre de ses prérogatives.

Le Comité d'Audit est composé d'un membre représentant le Ministère de l'Économie et des Finances (président de ce Comité) et du Directeur du Pôle Prévoyance et de ses collaborateurs. Il peut également se faire assister par toute personne et tous conseils nécessaires pour s'acquitter de ses missions.

## AUDIT INTERNE

L'Audit Interne a pour mission de fournir une prestation indépendante et objective qui donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, apporte des conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Son rôle est d'aider le Pôle Prévoyance de la CDG à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La fonction Audit Interne est rattachée hiérarchiquement au Directeur du Pôle Prévoyance et fonctionnellement à l'Inspection Générale et Audit de la CDG et au Comité d'Audit.

# ORGANIGRAMME DU PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG





LE PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG,  
**UNE STRATEGIE** AU SERVICE  
DE LA **PERFORMANCE**

## NOTRE RAISON D'ÊTRE

Contribuer au bien-être du citoyen marocain, par la participation au développement économique, social et humain de notre pays, à travers une gestion moderne et efficiente des fonds de prévoyance et régimes de retraite.

## NOTRE VISION 2015

Devenir le gestionnaire de référence des fonds de prévoyance et régimes de retraite dans la région Afrique et Moyen Orient.

## NOS PRIORITES STRATEGIQUES

- Jouer un rôle majeur dans le développement de la prévoyance au Maroc.
- Continuer à satisfaire et à dépasser les attentes des parties prenantes.
- Consolider la situation financière des régimes & fonds gérés.
- Optimiser les moyens de gestion.

## NOS LEVIERS STRATEGIQUES

- Mise en place de l'Usine Retraite / Prévoyance.
- Institutionnalisation de la culture qualité totale (TQM).
  - Flexibilisation et optimisation des ressources.
  - Renforcement des bonnes pratiques de contrôle et de gouvernance.



**2014, UNE ANNÉE RICHE  
EN RÉALISATIONS**

## FAITS MARQUANTS

Promulgation de la nouvelle loi de la CNRA qui porte, notamment, sur la centralisation de la gestion des rentes relatives aux Accidents du Travail et l'institutionnalisation de la gestion pour compte.

Certification de l'activité Audit Interne selon le référentiel professionnel de l'audit interne de l'IFACI.

Lancement de l'opération de régularisation des dossiers FDT précédemment liquidés par l'Administration des Fonds de Travail.

Renforcement de la dynamique de partenariat et de partage du modèle d'excellence du Pôle avec les pays africains :

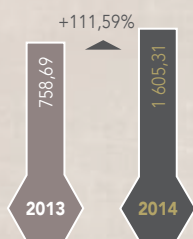
- Signature d'une convention cadre de coopération avec la CNSS de la Mauritanie.
- Participation active du Pôle Prévoyance à la 1<sup>ère</sup> édition du Forum interafricain de la prévoyance sociale, organisé à Abidjan dans le cadre du Forum d'Excellence des Dirigeants Africains.
- Accueil de plusieurs délégations africaines : Mauritanie, Guinée Equatoriale, Sénégal, Gabon, Bénin et Togo.

Clôture de l'évaluation définitive du coût de prise en charge par la CNRA de la Caisse Interne de Retraite de l'OCP.

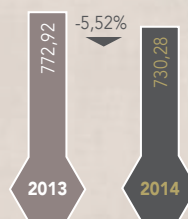
Signature de conventions de partenariat avec les grandes écoles marocaines (EMI, EHTP, ENSMR) pour, notamment, l'animation de séminaires de formation par des experts du Pôle Prévoyance au profit des étudiants.

Finalisation de l'ouvrage sur le modèle d'excellence du Pôle Prévoyance « TPAM » (Total Performance & Agility Management).

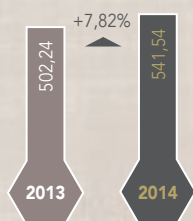
# CHIFFRES CLÉS (EN MDH)



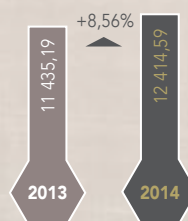
Chiffre d'Affaires de la CNRA



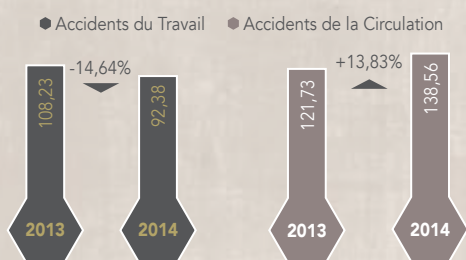
Produits de placements



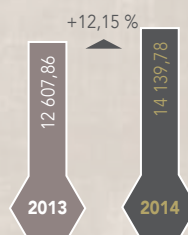
Chiffre d'Affaires RECORE



Portefeuille des placements



Chiffre d'Affaires Rentes



Total bilan

## PROJETS PHARES

### Usine Retraite

Le programme « Usine Retraite » a été caractérisé, au cours de l'année 2014, par le déploiement d'un nouveau système « Relation Client » fortement paramétrable et dépassant largement le CRM actuel.

Parmi les apports majeurs du système, on compte :

- ◆ Un système de paramétrage très puissant basé sur un moteur de règles et un générateur de documents ;
- ◆ Un service d'information personnalisé ;
- ◆ Un outil d'assistance repensé ;
- ◆ Une grande efficacité opérationnelle à travers une optimisation dynamique.

### Intégration des Caisse Communes de Retraite des Régies

Le projet d'intégration des Caisses Communes de Retraites des Régies s'est poursuivi au cours de l'année 2014 par le transfert des droits de retraite du personnel actif et retraité des régies vers le RCAR et le régime RECORE de la CNRA.

L'opération s'est déroulée comme suit :

- ◆ Transfert des droits, au RCAR, des actifs et des pensionnés des régies : RAK (Kénitra), RADEEO (Oujda), RADETA (Taza), RADEET (Tadla), RADEEJ (El Jadida) et RADEEC (Chaouia).
- ◆ Transfert des droits au RCAR des actifs des régies : REDAL (Rabat), RADEEF (Fès), RADEM (Meknès), RADDEL (Larache) et RADEES (Safi).

Les phases à venir consisteront en la finalisation des aspects métiers de l'opération de transfert des régies : RADDEJ, RADEEO, RADEET, RADEETA, RADEEM, RADEEC, RADEES, RADEEL, RADEEF et au calcul du coût définitif de l'opération.

### Finalisation des aspects financiers et réglementaires de l'intégration de La CIR de l'OCP

Au cours de l'année 2014, le Pôle Prévoyance a procédé, conformément à l'avenant conclu avec l'Office Chérifien des Phosphates en 2013, à la clôture des aspects financiers et réglementaires de l'intégration de la Caisse Interne de Retraite de l'OCP, à la mise en œuvre du dispositif réglementaire de liquidation et de paiement des droits et au calcul du ticket définitif relatif au transfert.

Les modalités de calcul du ticket définitif ont été exécutées comme suit :

- ◆ Evaluation des coûts définitifs de transfert des pensionnés et de leurs ayant droits, à la date du transfert.
- ◆ Evaluation de l'incidence financière liée aux corrections des droits de la population des actifs à la date de transfert et devenus bénéficiaires entre cette date et la date de signature de l'avenant.
- ◆ Evaluation des coûts définitifs du transfert des ex-agents du Groupe OCP, titulaires de droits à pensions différées.
- ◆ Détermination des coûts définitifs du personnel en activité au Groupe OCP et recruté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001.
- ◆ Retour à la conformité réglementaire et contractuelle, à savoir, la liquidation selon les processus du RCAR et de la CNRA au lieu d'un paiement pour compte.

Ainsi, en décembre 2014, le Pôle Prévoyance a clôturé ce chantier lancé en juin 2007 suite à la signature d'un accord tripartite entre l'Etat, l'OCP et la CDG afin d'externaliser la Caisse Interne de Retraite de l'OCP vers le Pôle Prévoyance de la CDG (CNRA/RCAR).

## GESTION DE LA RELATION CLIENT

Au niveau de la Relation Clientèle du Pôle Prévoyance, l'année 2014 a connu de fortes mutations suite, notamment, à la réorganisation du Pôle qui a mutualisé les structures métiers communes, à la refonte des processus et à la stabilisation des solutions informatiques.

Aussi, l'activité de cette année a été marquée, par les réalisations suivantes :

- Obtention du 1<sup>er</sup> Prix des bonnes pratiques Afrique 2014, décerné par l'AISS pour le dispositif « Gestion relation client multicanal et totalement agile » ;
- Mise en place d'un Centre d'Appel unique du Pôle Prévoyance ;
- Mise en production sous "Agilys +" du module Relation Client multicanal ;
- Mise en production de l'espace WEB REDAL dédié aux bénéficiaires REDAL sur le site web CNRA ;
- Lancement des travaux pour la mise en place d'un SMART WEB pour les produits de la CNRA ;
- Participation au Forum Mondial des droits de l'Homme à Marrakech ;
- Organisation d'une journée portes-ouvertes sur les produits et services du Pôle Prévoyance ;
- Organisation de deux « Caravanes Prévoyance CDG » : Région Tadla-Azilal et Région Marrakech-Tensift-Al Haouz ;
- Réalisation de 17 journées d'information au profit des clients et partenaires de la CNRA et du RCAR ;
- Prise en charge des clients (actifs et bénéficiaires) des régies de distribution d'eau et d'électricité dont les CIR ont été nouvellement transférées au RCAR.

### Principaux Indicateurs de la Relation Client

Taux de satisfaction clients	
<b>RECORE</b>	75%
<b>FRAM</b>	68%
<b>RENTES</b>	61%
<b>ACCUEIL</b> : Nombre de clients reçus au niveau de l'espace clients	110.310
<b>NOMBRE DE RÉCLAMATIONS</b>	6.854



INDICATEURS  
DE **GESTION**

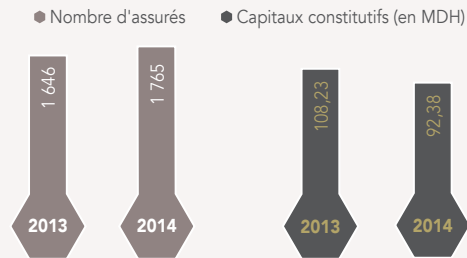
# GESTION DES RENTES

## Accidents du Travail

### Baisse de 14,64% des capitaux constitutifs

L'année 2014 a été marquée par une baisse de 14,64% des capitaux constitutifs reçus, qui ont atteint un montant de 92,38 MDH correspondant à 1.765 dossiers, contre un montant de 108,23 MDH enregistré en 2013 pour 1.646 dossiers.

Les capitaux constitutifs relatifs aux employeurs non assurés ont atteint, quant à eux, un montant de 12,65 MDH et concernent 83 dossiers.



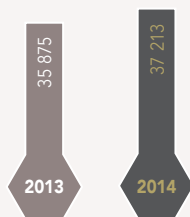
Evolution du nombre d'assurés et des capitaux constitutifs

### Hausse de 3,73% du nombre de bénéficiaires

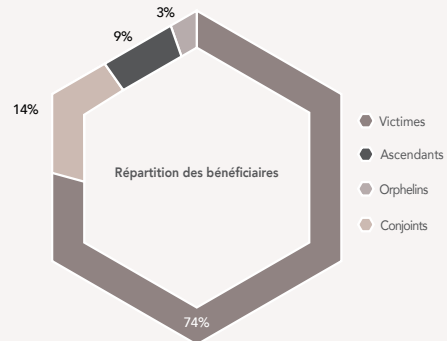
La population des bénéficiaires de rentes Accidents du Travail, s'établit à 37.213 contre 35.875 en 2013, en hausse de 3,73%.

A l'instar des années précédentes, la population des bénéficiaires rentes AT reste constituée majoritairement des victimes, qui représentent plus de deux-tiers, avec un nombre total de 27.803.

Par ailleurs, l'âge moyen des bénéficiaires se situe à 62 ans pour les victimes, 65 ans pour les conjoints, 76 ans pour les ascendants et 15 ans pour les orphelins.



Evolution du nombre de bénéficiaires



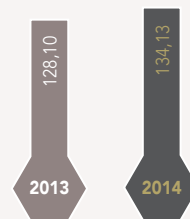
### Hausse de 4,71% des rentes annuelles allouées

En 2014, la CNRA a alloué un montant de rentes annuelles de 134,13 MDH contre 128,10 MDH en 2013, en hausse de 4,71%.

Le montant des rentes annuelles alloué aux victimes a atteint 90,87MDH, soit environ 67,75% du total des rentes annuelles.

Les rentes annuelles moyennes des orphelins et des conjoints s'élèvent respectivement à 5.426 DH et 5.883 DH; celles des ascendants et des victimes s'établissent respectivement à 2.363 DH et 3.268 DH.

S'agissant du montant des prestations réglées en 2014, il s'élève à 126,51MDH contre 117,01 MDH un an auparavant, en hausse de 8,12%.



Evolution des rentes annuelles (en MDH)

### Hausse de 2,90% des provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondant aux rentes gérées ont atteint un montant de 1.297,84 MDH à fin 2014 contre 1.261,32 MDH en 2013, soit une hausse de 2,90%.

Capitaux constitutifs ▼ 14,64%

Rentes Annuelles ▲ 4,71%

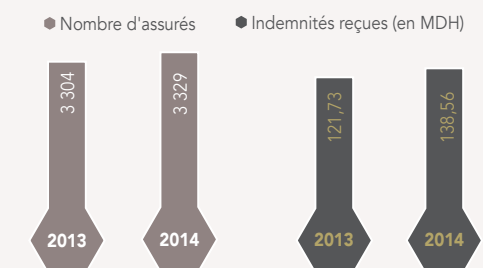
Nombre de bénéficiaires ▲ 3,73%

Provisions Mathématiques ▲ 2,90%

## Accidents de la Circulation

### Hausse de 13,83% des indemnités reçues

En 2014, la CNRA a reçu 3.329 dossiers Accidents de la Circulation contre 3.304 dossiers en 2013 avec un montant d'indemnités de 138,56 MDH, contre 121,73 MDH un an auparavant, en hausse de 13,83%.

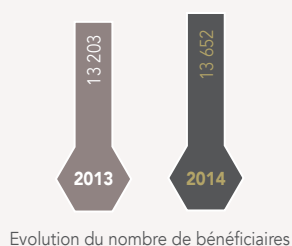


Evolution du nombre d'assurés rentes et des indemnités reçues

### Hausse de 3,40% du nombre de bénéficiaires

Le nombre de crédentiers de rentes AC est passé de 13.203 en 2013 à 13.652 en 2014, en hausse de 3,40%.

Les ayants droit mineurs, au nombre de 10.691, constituent la principale population bénéficiaire, soit environ 78%.

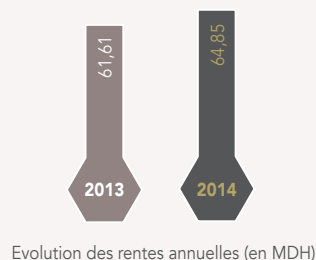


Evolution du nombre de bénéficiaires

### Hausse de 5,26% des rentes annuelles allouées

Le montant total des rentes annuelles allouées aux allocataires a connu une hausse de 5,26%. Il est passé de 61,61 MDH en 2013 à 64,85 MDH en 2014, dont 83,85% profitent aux ayants droit mineurs.

La rente annuelle moyenne se situe à 5.080 DH pour les victimes et 3.560 DH pour les ayants droit mineurs.



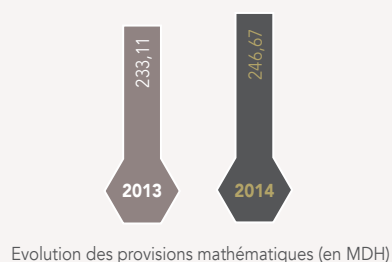
Evolution des rentes annuelles (en MDH)

Le montant des prestations réglées, au titre de l'exercice 2014, s'élève à 116,99 MDH contre 108,40 MDH un an auparavant, en hausse de 7,92%.

### Hausse de 5,82% des provisions mathématiques

Le montant des provisions mathématiques des rentes AC, constitué au 31 décembre 2014, s'élève à 246,67 MDH contre 233,11 MDH en 2013, en hausse de 5,82%.

Le montant des indemnités capitalisées, au profit des victimes mineures jusqu'à leur majorité, s'établit à 66,69 MDH contre 62,41 MDH, en hausse de 6,86% par rapport à l'exercice 2013.



Evolution des provisions mathématiques (en MDH)

Indemnités reçues ▲ 13,83%

Rentes Annuelles ▲ 5,26%

Nombre de bénéficiaires ▲ 3,40%

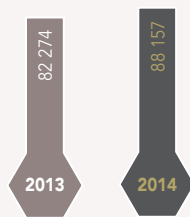
Provisions Mathématiques ▲ 5,82%

# RETRAITE

## Régime Complémentaire de Retraite : RECORE

### Hausse de 7,15% du nombre d'immatriculés

L'année 2014 a enregistré 6.183 nouvelles affiliations à RECORE, portant ainsi à 88.157 le nombre total de personnes immatriculées au Régime, en progression de 7,15%.



Evolution du nombre des immatriculés

### Hausse de 7,82% du chiffre d'affaires

Les recouvrements du régime RECORE connaissent une croissance soutenue depuis plusieurs années.

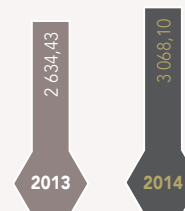
Cette tendance se confirme en 2014 par la réalisation d'un chiffre d'affaires du Régime de 541,54 MDH contre 502,24 MDH en 2013, soit une hausse de 7,82%.



Evolution du chiffre d'affaires (en MDH)

### Hausse de 14,74% des prestations servies

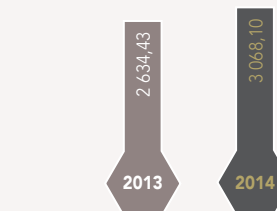
En 2014, le nombre total de pensions nouvellement liquidées s'est élevé à 203 dont 186 pensions au titre de la retraite, 12 pensions au titre de décès, 2 pensions au titre de la réversion et 3 pensions au titre de l'invalidité.



Evolution des prestations (en MDH)

### Hausse de 16,46% des provisions mathématiques

Les provisions constituées pour la couverture des droits des assurés s'établissent à fin 2014 à 3.068,10 MDH, contre 2.634,43 MDH en 2013, soit une hausse de 16,46%.



Evolution des provisions mathématiques (en MDH)

## Valeurs du point RECORE

Après accord du Ministère de l'Economie et des Finances, les valeurs d'acquisition et de service du point RECORE ont été maintenues, respectivement, à **2,036 DH** et **0,200 DH**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Parallèlement, il a été procédé à la liquidation de 1.776 dossiers relatifs à l'option «Capital», 528 dossiers concernant les rachats de cotisations, 42 dossiers de capital décès, un dossier d'invalidité et 67 dossiers d'avance sur contrat RECORE.

Quant au montant des prestations réglé au cours de l'exercice sous revue, il a atteint 207,58 MDH contre 180,92 MDH en 2013, soit une hausse de 14,74%.

Nombre d'immatriculés	▲	7,15%	Prestations	▲	14,74%
Chiffre d'affaires	▲	7,82%	Provisions mathématiques	▲	16,46%

## Assurance - Décès - Invalidité : ADI

### Hausse de 69,59% du nombre d'assurés

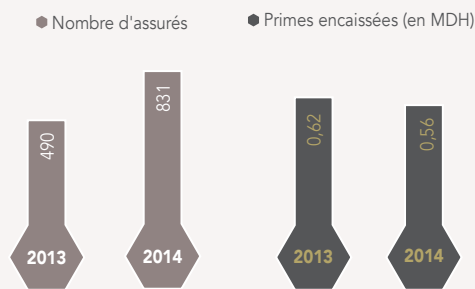
En 2014, le nombre de personnes assurées a connu une hausse de 69,59% et a atteint 831 assurés contre 490 en 2013.

### Baisse de 9,68% des primes encaissées

Les primes encaissées, au titre de l'ADI, s'établissent à 0,56 MDH contre 0,62 DH en 2013. Ces primes ont été cédées à SAHAM Assurance à hauteur de 75% conformément à la convention de coassurance.

### Prestations

Aucun paiement n'a été effectué au titre du capital ADI au cours de l'exercice 2014.



Evolution des primes encaissées et du nombre des assurés ADI

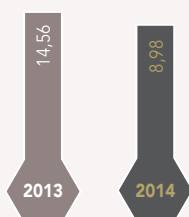
## Fonds de Retraite des Avocats du Maroc : FRAM

### Hausse de 1,12% du nombre d'avocats immatriculés

64 avocats se sont affiliés au FRAM en 2014, portant le nombre total des personnes immatriculées au Régime depuis son entrée en vigueur, à 5.607, soit une hausse de 1,12%.

### Baisse de 38,32% du chiffre d'affaires

Les sommes recouvrées s'établissent à 8,98 MDH en 2014 contre 14,56 MDH en 2013.



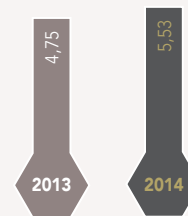
Evolution du chiffre d'affaires (en MDH)

## Valeurs du point FRAM

La CNRA a procédé, après accord du Ministère de l'Economie et des Finances, au maintien des valeurs d'acquisition et de service du point relatives au régime FRAM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, respectivement, à **1,9210 DH** et **0,1784 DH**.

### Hausse de 16,42% des prestations servies

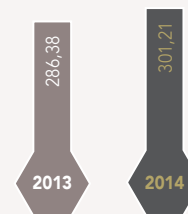
La CNRA a procédé à la liquidation de 48 nouveaux dossiers au profit des bénéficiaires du FRAM dont 45 pensions retraite, 2 pensions de décès et une pension d'invalidité. Le nombre total des pensions liquidées jusqu'à fin 2014 est porté ainsi à 533, pour un total de prestations payées de 5,53 MDH contre 4,75 MDH en 2013, en hausse de 16,42 %.



Evolution des prestations (en MDH)

### Hausse de 5,18% des provisions mathématiques

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit à 301,21 MDH à fin 2014, contre 286,38 MDH en 2013, soit une hausse de 5,18%.



Evolution des provisions mathématiques (en MDH)

## Addamane Al Hirafi

Au titre de l'année 2014, la quote-part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées par le système Addamane Al Hirafi se chiffre à 0,75 MDH, en baisse de 12,79% par rapport à l'année précédente.

Au niveau des prestations, le montant total de prestations réglées s'élève à 3,96 MDH, dont 2,39 MDH sont supportés par SAHAM Assurance, conformément à la convention de coassurance conclue avec cette compagnie.

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit en 2014, à 34,24 MDH contre 33,74 MDH en 2013, soit une hausse de 1,48%.

## Prestations de la Caisse interne de retraites de l'OCP

La CNRA a procédé, en décembre 2012, à la prise en charge des prestations de la CIR de l'OCP, non transférées au RCAR, à savoir :

- La pension fixe au profit des actifs ;
- Les Majorations pour Charge de Famille au profit des actifs ;
- La pension fixe au profit des pensionnés ;
- Les Majorations pour Charge de Famille au profit des pensionnés.

Aussi, il a été procédé en 2014 à la clôture de l'évaluation définitive du coût de prise en charge par la CNRA de la Caisse interne de retraites de l'OCP. Le reliquat ainsi dégagé, au profit de la CNRA, s'élève à 814,50 MDH.

Le montant total des prestations réglé en 2014 s'élève à 279,44 MDH contre 264,51 MDH un an auparavant.

En contrepartie des engagements pris, la CNRA a constitué à fin 2014, une provision technique de 7.751,28 MDH contre 6.934,32 MDH en 2013, en hausse de 11,78%.

## Pensions Figées

Dans le cadre de la gestion de rentes figées, la CNRA a procédé en 2014, au paiement de rentes figées d'un montant total de 5,43 MDH au profit de 189 bénéficiaires.

Le montant des provisions mathématiques constituées s'élève à 212,57 MDH contre 209,49 MDH en 2013. Ce montant est réparti comme suit :

- Jorf Lasfar Energy Company : 152,89 MDH
- Office National des Chemins de Fer : 32,72 MDH
- Société d'exploitation des Ports (Ex : ODEP) : 25,46 MDH
- DRAPOR : 1,50 MDH



## GESTION MANDATÉE

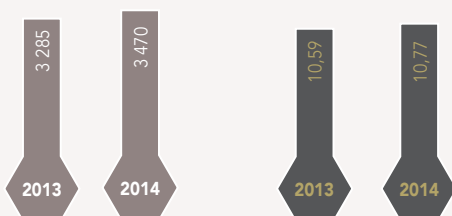
### Rentes AT / SAHAM ASSURANCE

Dans le cadre d'une convention de gestion, la CNRA gère un portefeuille de rentes AT pour le compte de la Compagnie SAHAM Assurance.

Au cours de l'exercice 2014, il a été procédé au paiement d'un montant total de rentes de 10,77 MDH en faveur de 3.470 rentiers.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion, se chiffre, au 31 décembre 2014, à 0,85 MDH.

● Nombre de rentiers ● Montant annuel des rentes (en MDH)



Evolution du nombre de rentiers et du montant annuel des rentes AT / Saham Assurance

### Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca : CRAC

Au terme de l'exercice 2014, il a été procédé à l'immatriculation de 4 avocats portant ainsi le nombre total des avocats affiliés à la CRAC à 3.300, en hausse de 0,09% par rapport à 2013.

Les recouvrements de l'exercice 2014 s'élèvent à 7,72 MDH, contre 2,71 MDH en 2013.

Au niveau des prestations, 18 pensions ont été liquidées au cours de l'exercice 2014 : 15 pensions de retraite, une pension de décès, une pension de réversion et un rachat. Les arrrages de pensions réglés au cours de l'exercice sous revue ont atteint 9,07 MDH, contre 8,75 MDH en 2013.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion, représentant 3% des cotisations de l'exercice 2014, s'élève à 0,23 DH (HT).



Evolution des recouvrements et prestations (en MDH)

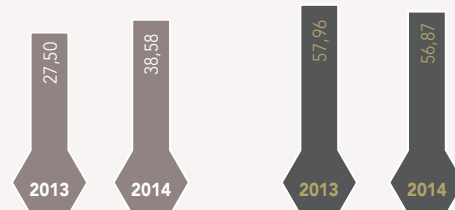
### Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants

Au 31 décembre 2014, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 38,58 MDH contre 27,5 MDH en 2013, en hausse de 40,29%.

Les pensions payées en 2014 se chiffrent à 56,87 MDH, contre 57,96 MDH en 2013, réglées au profit de 730 bénéficiaires.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion en 2014 s'élève à 0,48 MDH (HT).

● Recouvrements ● Prestations



Evolution des recouvrements et prestations (en MDH)

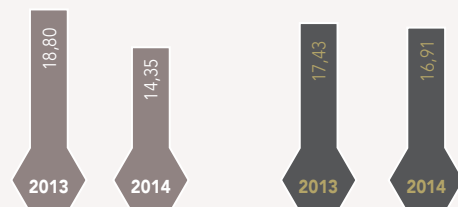
### Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers

Au 31 décembre 2014, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 14,35 MDH contre 18,80 MDH en 2013, en baisse de 23,67%.

Les pensions payées en 2014 se chiffrent à 16,91 MDH contre 17,43 MDH en 2013, réglées au profit de 186 bénéficiaires.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion en 2014 s'élève à 0,25 MDH (HT).

● Recouvrements ● Prestations



Evolution des recouvrements et prestations (en MDH)

## Gestion du contentieux des Charbonnages du Maroc

Suite à la décision de la liquidation des CDM, une convention a été conclue en date du 28/05/2004 liant le Ministère chargé des Finances, le Ministère chargé de l'Énergie et des Mines, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et la CNRA et ce, afin de préserver et garantir les droits des ex-employés CDM, victimes d'accidents du travail et / ou de maladies professionnelles.

En plus de la gestion des rentes relatives aux victimes des accidents du travail et de maladies professionnelles, la CNRA assure le suivi des procédures judiciaires au niveau du Tribunal de Première Instance (TPI) et de la Cour d'Appel (CA) d'Oujda.

Au niveau du TPI, le nombre de dossiers jugés en 2014 s'élève à 1.564 dossiers, réparti comme suit :

- 618 dossiers réglés suite à une conciliation entre les parties,
- 449 dossiers rejetés et classés,
- 497 dossiers jugés avec réparation.

En 2014, la CNRA a procédé au paiement d'un montant total de frais de justice de 0,26 MDH et au règlement des honoraires relatifs aux avocats mandatés, d'un montant total de 0,82 MDH.

Les charges de gestion, engagées par la CNRA au titre de l'exercice 2014, se chiffrent à 0,97 MDH (HT).

## Gestion du Fonds d'Entraide Familiale

Durant l'année 2014, la CNRA a pris en charge 1.945 dossiers relatifs à 2.956 bénéficiaires, portant ainsi le nombre total à 6.003 bénéficiaires rattachés à 3.575 dossiers.

S'agissant des avances accordées, le montant total payé au cours de cette période s'élève à 25,69 MDH.

Dans le cadre de la gestion administrative de ce fonds, la CNRA a engagé en 2014, un montant total de charges de 0,8 MDH (HT).

## Gestion des Fonds du Travail

La CNRA a pris en charge, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013, la gestion des Fonds du Travail : Fonds de majoration des rentes, Fonds de Solidarité des employeurs et Fonds de Garantie.

Durant l'année 2014, la CNRA a procédé au paiement d'un montant 451,80 MDH au profit de 39.347 bénéficiaires. Ce montant est réparti comme suit :

- Fonds de majoration des rentes pour un montant de 449,92 MDH, soit 99,58% du total des sommes réglées ;
- Fonds de Solidarité des employeurs d'AT et MP pour un montant de 0,16 MDH ;
- Fonds de Garantie pour un montant de 1,71 MDH.

Dans le cadre de la gestion administrative de ces fonds, la CNRA a engagé en 2014, un montant total de charges de 24,68 MDH (HT).

## Gestion des pensionnés de REDAL

En vertu de l'accord conclu entre la CNRA et REDAL, relatif à la gestion pour compte des droits des pensionnés non transférés au RCAR, annexé à la convention du 7 janvier 2014 entre REDAL, l'Autorité Délégante et la Caisse de Dépôt et de Gestion, la CNRA a pris en charge :

- le paiement, pour le compte de REDAL, des prestations de retraite, d'invalidité et de réversion ainsi que des allocations familiales au profit des pensionnés,
- la gestion, pour le compte de REDAL, de certaines opérations de gestion.

En 2014, la CNRA a procédé au paiement d'un montant 60,78 MDH au profit de 1.140 bénéficiaires.

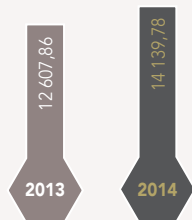
Le montant des frais de gestion, arrêté à 3% HT des prestations de retraite garanties par REDAL et servies aux bénéficiaires, s'élève à 1,81 MDH.



# INDICATEURS **FINANCIERS**

## BILAN

Au 31 décembre 2014, le total bilan de la CNRA se chiffre à 14.139,78 MDH contre 12.607,86 MDH en 2013, soit une augmentation de 12,15%.



Evolution du total bilan (en MDH)

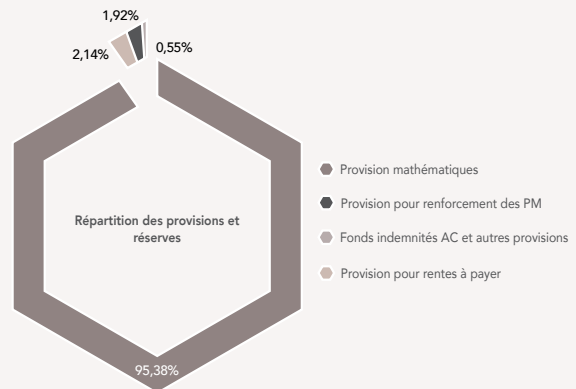
## PASSIF

**Le financement permanent** représente 98,77% du total bilan. Il est constitué de :

- Capitaux propres, constitués du report à nouveau et du résultat net de l'exercice, qui s'élèvent à 366,96 MDH contre 190,89 MDH en 2013, en hausse de 92,24%.
- Provisions et réserves, qui constituent les engagements actuariels de la CNRA envers ses assurés, atteignant un montant de 13.598,90 MDH contre 12.261,73 MDH un an auparavant, soit une hausse de 10,91%. Ces provisions, qui représentent plus de 96,17% du total bilan, sont constituées de :
  - ▶ provisions mathématiques : 12.970,66 MDH
  - ▶ provisions pour rentes à payer : 291,05 MDH
  - ▶ provision pour renforcement des PM : 261,72 MDH
  - ▶ fonds indemnités AC et autres provisions : 75,47 MDH

**Le passif circulant** s'élève à 173,93 MDH contre 155,24 MDH en 2013, constitué essentiellement de :

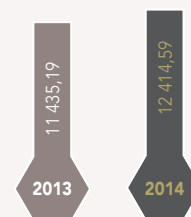
- Dettes du passif circulant qui s'élèvent à 173,41 MDH contre 154,73 MDH en 2013, en hausse de 12,07%. Ce montant se compose essentiellement des dettes de gestions propres pour 98,90 MDH et des comptes de régularisation du passif pour 12,85 MDH ;
- Provisions pour risques et charges qui s'élèvent à 0,51 MDH, restant au même niveau que l'année précédente.



## ACTIF

**L'actif immobilisé** représente 88,01% du total bilan et est constitué de :

- Immobilisations corporelles : 4,04 MDH
- Immobilisations incorporelles : 6,02 MDH
- Immobilisations financières (autres que placements) : elles sont passées de 24,17 MDH en 2013 à 20,11 MDH en 2014, en baisse de 16,8%. Ces immobilisations sont constituées essentiellement de prêts accordés au personnel.
- Placements, en hausse de 8,56% par rapport à l'exercice précédent, ils se chiffrent à 12.414,59 MDH et constituent 87,8% du total de l'actif. Ces emplois sont représentés, en majorité, d'obligations d'Etat ou celles jouissant de sa garantie et des Bons du Trésor.



Evolution des placements (en MDH)

**L'actif circulant** (hors trésorerie) s'élève à 1.386,92 MDH contre un montant de 961,42 MDH en 2013. Il est constitué en majorité de :

- Créances des gestions propres, pour 966,47 MDH
- Comptes de régularisation – actif, pour 361,06 MDH.

Au 31 décembre 2014, **la trésorerie** (Actif) a atteint 308,1 MDH contre 178,25 MDH en 2013, en hausse de 72,85%.

Total Bilan

14.139,78 MDH

Résultat

176,07 MDH

## COMPTE DE PRODUITS & CHARGES

Le total des produits de la CNRA a atteint, en 2014, un montant de 2.374,98 MDH contre 1.580,44 MDH un an auparavant, soit une hausse de 50,27%.

Quant au total des charges, il est passé de 1.526,80 MDH en 2013 à 2.198,91 MDH en 2014, enregistrant, de ce fait, une hausse de 44,02%.

<b>PRODUITS (en MDH)</b>	<b>2.374,98</b>
<b>Cotisations, primes et capitaux constitutifs</b>	1.605,31
<b>Produits de placements</b>	730,27
Revenus de placements	563,78
Produits des différences sur prix remboursement	-1,20
Profits sur réalisation valeurs placements	33,06
Intérêts et autres produits de placements	134,63
<b>Autres produits</b>	39,40

<b>CHARGES (en MDH)</b>	<b>2.198,91</b>
<b>Prestations réglées</b>	749,63
<b>Dotations des provisions techniques</b>	1.332,89
<b>Frais généraux</b>	70,34
<b>Charges de placements</b>	46,05
Charges d'intérêts	0,83
Pertes sur réalisation des placements	28,21
Frais de Gestion des placements	18,35
Dotations sur placements	-
Amortissement surcote	-1,34
<b>Charges non techniques non courantes</b>	-

S'agissant du résultat de l'exercice, il s'est soldé par un excédent de 176,07 MDH, contre 53,64 MDH en 2013, soit une amélioration de 228,24%.

## BILAN SYNTHÉTISÉ AU 31/12/2014

<b>ACTIF (en MDH)</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>12.444,76</b>	<b>11.468,19</b>
Immobilisations en non valeurs	-	-
Immobilisations corporelles	4,04	3,10
Immobilisations incorporelles	6,02	5,73
Immobilisations financières (Autres que Placements)	20,11	24,17
Placements	12.414,59	11.435,19
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1.386,92</b>	<b>961,42</b>
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	-	471,45
Créances de l'actif circulant	1.386,92	489,97
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>308,10</b>	<b>178,25</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>14.139,78</b>	<b>12.607,86</b>

<b>PASSIF (en MDH)</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>13.965, 86</b>	<b>12.452,62</b>
Capitaux propres	366,96	190,89
Provisions et réserves	13.598,90	12.261,73
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>173,92</b>	<b>155,24</b>
Dettes de passif circulant	173,41	154,73
Provisions pour risques et charges	0,51	0,51
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>14.139,78</b>	<b>12.607,86</b>